

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 5 octobre 2020** à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et la greffière assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2020-10-A, 2020-10-B, 2020-10-C, 2020-10-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2020-10.
6. Modifications au contrat de travail du Directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Embauche au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics.
8. Embauche au poste de préposé aux permis au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
9. Nomination de membres au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Désignation des représentants de la Couronne Sud aux postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO).
11. Remboursement anticipé de la dette à long terme.
12. Affectation des excédents en réduction du refinancement de règlements d'emprunt.

13. Entente de partage du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien du chemin des Carrières - Plan d'action et budget 2021.
14. Demande d'aide financière - Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.
15. Dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale.
16. Adhésion à une demande collective de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - Volet 1.
17. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2019-2020.
18. Prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
19. Grille des critères d'évaluation et de pondération des offres – « Services professionnels en évaluation foncière ».
20. Appui à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska - Demande de réintégration des citernes incendie dans le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).
21. Mandat professionnel pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la Cour supérieure (Chambre civile) concernant la cause 750-17-003818-204.
22. Autorisation de signature – Entente de principe – Projet Domaine Flanc Nord.
23. Procès-verbal de correction au Règlement numéro 1294 - Dépôt.
24. Assemblées publiques de consultation concernant les premiers projets de Règlements numéros 1235-10, 1235-11 et 1237-1.
25. Lotissement et cession pour fins de parc - Subdivision du lot 3 954 989 au cadastre du Québec - 508, rue Dollard-des Ormeaux.
26. Servitude de conservation et zone de remembrement - Divers lots.
27. Désignation du lot 6 306 841 au cadastre du Québec en réserve naturelle.
28. Servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction du lot 6 306 841 au cadastre du Québec - divers lots.
29. Trame générale du projet de développement de l'aire TOD 2 - Secteur de la gare.
30. Comptes rendus des réunions du 8 septembre 2020 et du 21 septembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
31. Recommandations du compte rendu de la réunion du 8 septembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
32. Recommandation 2020-09 du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Demande d'aide financière.

33. Compte rendu de la réunion ordinaire du 16 septembre 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
34. Recommandations du compte rendu de la réunion ordinaire du 16 septembre 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
35. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
36. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20092907, CCU-20092908, CCU-20092909, CCU-20092910, CCU-20092911, CCU-20092912, CCU-20092913, CCU-20092915, CCU-20092916, CCU-20092918, CCU-20092919, CCU-20092921 et CCU-20092922.
 - CCU-20092907 - Rénovation extérieure - 660, rue Rimbaud
 - CCU-20092908 - Rénovation extérieure - 55-57, rue Saint-Charles
 - CCU-20092909 - Rénovation extérieure - 161, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-20092910 - Rénovation extérieure - 265, rue Saint-Louis
 - CCU-20092911 - Rénovation extérieure - 1055, chemin de la Montagne
 - CCU-20092912 - Rénovation extérieure - 916, rue de la Pommeraie
 - CCU-20092913 - Rénovation extérieure - 839, rue Hébert
 - CCU-20092915 - Rénovation extérieure - 198, rue De La Rocque
 - CCU-20092916 - Rénovation extérieure - 637, rue Châteaubriand
 - CCU-20092918 - Construction d'une remise - 701, rue des Colibris
 - CCU-20092919 - Construction d'un garage détaché - 1075, chemin de la Montagne
 - CCU-20092921 - Révision du PIIA no CCU-20072819 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 132, rue Forbin-Janson
 - CCU-20092922 - Révision du PIIA no CCU-20090122 - Agrandissement et rénovation extérieure - 1129, chemin des Patriotes Nord
37. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20092914 et CCU-20092920.
 - CCU-20092914 - Agrandissement, rénovation extérieure et aménagement du site - 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-20092920 - Construction d'un bâtiment mixte - 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 1 819 140)
38. Demande de dérogation mineure relative au 613, chemin des Patriotes Nord.
39. Demande de dérogation mineure relative au 623, rue Aubert-De Gaspé.

40. Adoption du Règlement numéro 919-21, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les dispositions relatives au stationnement avec vignette, la limite de vitesse sur le rang des Étangs et à rendre la circulation à sens unique sur la rue Saint-Charles ».
41. Adoption du Règlement numéro 1299, intitulé: « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ».
42. Octroi du contrat BA20-02 concernant le remplacement de fenêtres au garage municipal.
43. Octroi du contrat ING19-E02-AO1 concernant des services professionnels en ingénierie - Plan de gestion des débordements - Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park.
44. Octroi du contrat LO20-01 concernant l'enneigement de la pente à glisser au parc de la Gare.
45. Questions de l'assistance.
46. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2020 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau fait état de différents dossiers d'intérêt, dont notamment le fait que la Ville de Mont-Saint-Hilaire, étant donné qu'elle fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, se retrouve en zone rouge (COVID-19), les consignes concernant le déroulement de la séance et les périodes de questions, les demandes de dérogations mineures, les activités annulées ou reportées en raison de la COVID-19, de la nécessité pour tous les citoyens de suivre les consignes de la santé publique afin de freiner la propagation du virus, du fait que les bâtiments municipaux demeurent ouverts à un horaire restreint, de la fermeture de la Bibliothèque Armand-Cardinal à l'exception de certains types de prêts, de l'annulation du parcours hanté à l'Halloween et du Land art, ainsi que de la dernière semaine pour la tenue du marché public.

Monsieur le maire souligne également le départ à la retraite de monsieur Jean Clément qui a été directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire durant plus de 40 ans.

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Brigitte Minier, conseillère municipale indique être en désaccord avec le fait que M. le maire a mentionné, lors des consignes données concernant le déroulement de la séance, avoir permis à une résidente d'Otterburn Park de poser la première question durant cette période de questions de l'assistance. Elle se retire donc de la séance pour cette première question.

M. Louis Toner, conseiller municipal se retire également.

| | |
|----------------------|--|
| Mme Séverine Leclerc | Fermeture par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de la rue Maureen – Impacts - Pétition Maintien de la position des élus de laisser la rue fermée |
|----------------------|--|

Mme Minier et M. Toner réintègrent la séance.

| | |
|---------------------|--|
| Mme Monique Gingras | Règlement numéro 1299 – Programme concernant les maisons lézardées |
|---------------------|--|

| | |
|--------------------|---|
| M. Jacques Morneau | Remplacement des fenêtres du garage municipal |
|--------------------|---|

| | |
|-----------------|--|
| M. Pierre Nault | Autorisation préalable donnée à une personne de poser la première question – favoritisme |
|-----------------|--|

| | |
|------------------|---|
| M. Denis Meunier | Pétition des résidents de la rue Fontainebleau – réfection de la chaussée |
|------------------|---|

| | |
|------------------------|--|
| M. Guillaume Chevalier | Réception d'un avis d'infraction – pelouse trop haute – demande de modification du Règlement numéro 1059 |
|------------------------|--|

| | |
|--------------------|-------------------------------------|
| M. Jacques Morneau | Procédure d'adoption des règlements |
|--------------------|-------------------------------------|

| | |
|-------------------|---|
| M Olivier Goyette | Sentier cyclable ou piéton reliant le secteur du Boisé ensoleillé et du Piémont |
|-------------------|---|

| | |
|----------------------|---|
| M. Ludovic Souillard | Vitesse et non-respect du Code de sécurité routière – fermeture rue Maureen - absence de conseiller dans le district électoral numéro 5 – prise de décision du conseil pour ce district |
|----------------------|---|

| | |
|--------------------|--|
| M. Olivier Goyette | Moment de réalisation du sentier entre le Boisé ensoleillé et le Piémont |
|--------------------|--|

2020-327

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2020-328

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-10-A, 2020-10-B, 2020-10-C, 2020-10-D
ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-10-A, au montant de 3 265 046,97 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 1 413,42 \$, numéro 2020-10-B, au montant de 2 152,52 \$, numéro 2020-10-C, au montant de 350 423,62 \$, numéro 2020-10-D, au montant de 191,44 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-10, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} octobre 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 3 septembre 2020 au 30 septembre 2020, signé en date du 30 septembre 2020 par madame Lapalme.

2020-329

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-10

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-10 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 septembre 2020, pour la période du 3 septembre 2020 au 29 septembre 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-330

MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les modifications proposées telles qu'identifiées au contrat de travail de monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec lesdites modifications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les modifications proposées au contrat de travail du directeur général de la Ville, monsieur Daniel-Éric St-Onge, et qu'il autorise le maire à signer le contrat ainsi modifié.

2020-331

EMBAUCHE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE-RELÈVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONSIEUR LASZLO MARIEN

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste de contremaître de relève au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Laszlo Marien possède l'expérience pertinente pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil embauche monsieur Laszlo Marien au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 5, échelon 8), et ce, à compter du ou vers le 6 octobre 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 17 septembre 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 29 septembre 2020.

2020-332

EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PERMIS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de préposé aux permis au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Alejandra Guevara a l'expérience pertinente pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil embauche madame Alejandra Guevara au poste régulier de préposé aux permis au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (classe 10), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 19 octobre 2020.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 30 septembre 2020.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 1^{er} octobre 2020.

2020-333

NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures afin de combler deux postes vacants à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Marie-Noëlle Tanguay et Brooke Verville ont manifesté leur intérêt afin de siéger au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme mesdames Marie-Noële Tanguay et Brooke Verville à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 octobre 2020 au 5 octobre 2022.

2020-334

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE SUD AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain*, les municipalités de la Couronne Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO).

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateur sur le conseil d'administration d'EXO, viendront à échéance le 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud le 15 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil désigne les représentants de la Couronne Sud suivants pour les postes d'administrateurs au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain:

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétariat d'EXO ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

2020-335

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE À LONG TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise de rembourser par anticipation, la dernière échéance du renouvellement prévue en novembre 2020 de la dette à l'ensemble des quatre (4) règlements suivants, et ce, à même le poste budgétaire 02-911-00-810.

| RÈGLEMENT | DESCRIPTION | MONTANT |
|-----------|---|---------------|
| 1047 | Règlement autorisant des travaux pour l'aménagement d'un réseau cyclable sur les tronçons Ozias-Leduc, du Louvre, Sainte-Anne, Jeannotte, Maureen et Helen, de la Pommeraie et Boisé ensoleillé, et décrétant un emprunt de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille dollars (2 379 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 276 400,00 \$ |
| 1055 | Règlement décrétant des travaux d'infrastructures et de réfection d'infrastructures sur le chemin de la Montagne et le chemin des Moulins ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent quarante-quatre mille dollars (744 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 6 900,00 \$ |
| 1058 | Règlement décrétant des travaux d'aménagement, d'achat et d'installation d'appareils et de modules de jeux, travaux connexes et travaux d'infrastructures dans les parcs de la ville et un emprunt de un million quatre cent cinq mille dollars (1 405 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 179 800,00 \$ |
| 1071 | Règlement décrétant des travaux d'aménagement, d'achat et d'installation d'appareils et de modules de jeux et des travaux connexes dans les parcs de la ville, des travaux d'infrastructures et de réfection dans diverses rues de la ville ainsi que des travaux d'installation de chambres d'aqueduc et d'équipements de télémétrie dans des postes de suppression et autorisant un emprunt de six cent vingt-cinq mille dollars (625 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 51 700,00 \$ |

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 22 septembre 2020.

2020-336

AFFECTATION DES EXCÉDENTS EN RÉDUCTION DU REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'affectation des excédents en réduction du refinancement des emprunts des règlements suivants:

| RÈGLEMENT | DESCRIPTION | MONTANT |
|-----------|---|--------------|
| 1179 | Règlement autorisant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le chemin de la Montagne et autorisant un emprunt de deux millions cent quatre-vingt-huit mille dollars (2 188 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 23 100,00 \$ |
| 1179-1 | Règlement modifiant le Règlement numéro 1179 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt prévus au Règlement numéro 1179 pour un montant additionnel de deux millions cent vingt-huit mille dollars (2 128 000,00 \$) nécessaire à cette fin | |
| 1196 | Règlement décrétant des travaux d'infrastructures d'égout sanitaire, de voirie (incluant notamment des travaux de réfection de fossés, de ponceaux, de canalisation de fossés, de tranchées drainantes et de noues, etc.) et des travaux connexes sur la rue des Érables ainsi que des services professionnels et autorisant un emprunt de un million quatre cent soixante-quatorze mille dollars (1 474 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 22 202,35 \$ |
| 1197 | Règlement décrétant des travaux de corrections ponctuelles de déficiences des conduites d'égouts sanitaires et pluviales, des travaux de voirie (fondations granulaires, pavage, bordures et trottoirs), de remplacement du réseau d'éclairage de rue et des travaux connexes sur place du Manoir ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de six cent soixante-huit mille dollars (668 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 422,43 \$ |
| 1209 | Règlement décrétant des travaux en immobilisations touchant l'aménagement et la réfection de parcs et espaces verts dont notamment des travaux d'aménagement dans la partie récréative du parc du Village de la gare, des travaux d'aménagement de terrassement et d'éclairage dans la partie naturalisée et les bassins du parc du Village de la gare, la mise à niveau des appareils de jeux et du site du parc-école de la Pommeraie, de même que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 8 369,00 \$ |
| 1210 | Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, d'aqueduc et de voirie, des travaux de construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, d'aménagements paysagers et des travaux connexes sur la rue Blain ainsi que des travaux de réfection de trottoirs et bordures sur les rues Michel, des Bernaches, Messier, du Cheval-Blanc et sur le boulevard de la Gare ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de trois millions deux cent quarante-sept mille dollars (3 247 000,00 \$) nécessaire à cette fin | 20 639,00 \$ |

Que l'affectation des excédents en réduction du refinancement des emprunts soit faite en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 17 septembre 2020.

2020-337

ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES - PLAN D'ACTION ET BUDGET 2021

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2021, définis à l'annexe " A ", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 21 septembre 2020.

2020-338

AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 300,00 \$ à la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire représentant la somme requise pour une demi-page de publicité dans la prochaine publication du Cahier d'histoire de la Société (cahier 122).

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-795-70-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-17 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 septembre 2020.

2020-339

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le " Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale ", qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite présenter une demande d'appui financier audit ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du " Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale " afin d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pour l'année 2021.

Que mesdames Elizabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique et Cynthia Gauthier, responsable loisir et aquatique, au sein du Service du loisir et de la culture, soient et sont nommées afin d'agir à titre de mandataires délégués pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire la convention d'aide financière.

2020-340

ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - VOLET 1

CONSIDÉRANT la résolution 2013-323 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 par laquelle le conseil approuvait la « Politique de la famille et des aînés », préparée par le « Comité famille et aînés » ainsi que par le Service du loisir et de la culture et les Services aux citoyens et communications de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population québécoise est une préoccupation importante, puisqu'il aura des répercussions directes sur divers aspects de la gouvernance locale au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'offrir un milieu de vie convenable et inclusif aux aînés résidant sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) afin d'encourager leur participation active au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre un soutien d'accompagnement ainsi que de l'aide financière grâce au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin de soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme de soutien se divise en deux (2) volets, soit:

- Volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;
- Volet 2 - Soutien à la mise en oeuvre de plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE certains enjeux transversaux gagneraient à être traités régionalement par l'entremise de la MRCVR;

CONSIDÉRANT QUE pour qu'une MRC soit admissible au volet 1 du Programme, elle doit coordonner un regroupement d'au moins cinq (5) municipalités ou représenter une proportion minimale de vingt-cinq pour cent (25 %) de celles qui sont comprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, au moins quatre (4) municipalités du territoire de la MRCVR doivent adhérer au regroupement afin que soit présentée, par la MRCVR, une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre de ce Programme;

CONSIDÉRANT QUE chacune de ces municipalités doit avoir sa propre politique des aînés assortie d'un plan d'action qui en découle;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs avantages à réaliser une demande collective en lien avec une MRC, car elle permet:

- d'établir une concertation entre toutes les municipalités;
- de donner un soutien aux municipalités avec moins de ressources;
- d'identifier les enjeux et les actions nécessaires qui touchent l'ensemble du territoire;
- de faciliter les liens avec les acteurs des milieux régionaux et provinciaux;
- de s'assurer d'avoir une vision globale du territoire pour permettre de faire les liens avec les comités locaux;
- d'avoir accès au Volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui est un soutien dans la mise en oeuvre de plans d'action en faveur des aînés du territoire;
- de verser une contribution financière moins grande que les municipalités qui réalisent une démarche individuelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR jouera un rôle de coordination dans la réalisation des travaux d'une démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer un(e) élu(e) responsable du dossier « Aînés »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à participer et adhère au projet pour réaliser une politique et un plan d'action pour la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) en faveur des aînés et s'engage à mettre à jour sa politique et son plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA).

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise le dépôt, par la MRCVR, d'une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés; (Volet 1).

Que ce conseil nomme la MRCVR organisme responsable du projet.

Que ce conseil autorise que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRCVR.

Que madame Elizabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est mandatée pour et au nom de la Ville pour chapeauter, avec le comité de suivi de la politique de la famille et des aînés, les travaux de la mise à jour de la politique et du plan d'action.

Que ce conseil nomme madame Brigitte Minier, conseillère municipale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à titre d'élue responsable du dossier « Aînés ».

2020-341

CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE POUR LA SAISON 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. concernant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2020-2021, au tarif de 293,60 \$ l'heure, incluant les taxes, pour un total de 34,25 heures par semaine pendant 30 semaines, pour les activités suivantes: hockey 17 heures, patinage artistique 9 heures, patinage libre 5,25 heures et ringuette 3 heures.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2020, décrits au bon de commande LO 20-13, au montant de 160 379,00 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Elizabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 septembre 2020.

Que madame Elizabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, soit et est autorisée à signer ledit contrat.

2020-342

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le 9 septembre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 9 septembre 2020.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2021, soit de 2 351 097,00 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2020-343

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – « SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE »

CONSIDÉRANT l'adoption de la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres « Services professionnels en évaluation foncière » par le biais de la résolution 2020-289;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à ladite grille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres de « Services professionnels en évaluation foncière », laquelle grille est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que la grille des critères d'évaluation et de pondération des offres de « Services professionnels en évaluation foncière » adoptée par le biais de la résolution 2020-289 est abrogée et remplacée par la grille mentionnée ci-dessus.

2020-344

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA - DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES CITERNES INCENDIE DANS LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour les municipalités d'assurer la protection de tous les citoyen(ne)s ainsi que des bâtiments de son territoire afin de se conformer au Schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE pour une municipalité, la construction de réservoirs de protection incendie (citernes) représente une charge financière;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de pandémie de COVID-19 amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs citoyen(ne)s et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel;

CONSIDÉRANT QUE la construction de réservoirs de protection incendie représente une grande charge financière et qu'un appui financier du gouvernement s'avère important pour soutenir les municipalités dans la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et demande aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en oeuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Que ce conseil demande l'appui de toutes les Municipalités régionales de comté (MRC) et de toutes les municipalités du Québec ainsi que de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux députés provinciaux des comtés Borduas et Chambly, messieurs Simon Jolin-Barrette et Jean-François Roberge, et au député fédéral de Beloeil-Chambly, monsieur Yves-François Blanchet.

2020-345

MANDAT PROFESSIONNEL - REPRÉSENTATION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE) - CAUSE 750-17-003818-204 - BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil mandate la firme Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans la cause portant le numéro 750-17-003818-204 devant la Cour supérieure (Chambre civile).

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault déclare un conflit d'intérêts potentiel et se retire des délibérations entourant ce point de l'ordre du jour.

2020-346

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PRINCIPE – PROJET DOMAINE FLANC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de principe à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et Belcor immobilier inc., Ferme équestre Excalibur (Reining) inc. et 9207-0440 Québec inc., sur l'acceptation préliminaire du projet Domaine Flanc Nord et la cession et l'échange de terrains en vue de sa réalisation.

...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.

2020-347

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1294 - DÉPÔT

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de correction relatif au Règlement numéro 1294 émis par la greffière en date du 24 septembre 2020 apportant une correction au premier paragraphe dudit règlement en précisant la référence à l'article de la *Loi sur les cités et villes* qui y est mentionné.

2020-348

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION CONCERNANT LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1235-10, 1235-11 ET 1237-1

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte exceptionnel entourant la COVID-19, les assemblées publiques de consultation prévues le 28 septembre 2020 concernant les premiers projets de règlements suivants ont été annulées:

- Premier projet de Règlement numéro 1235-10, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'encadrer l'aménagement de jardins potagers ».
- Premier projet de Règlement numéro 1235-11, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter certaines définitions et de modifier les dispositions relatives aux travaux de remblai, déblai ou décapage ».
- Premier projet de Règlement 1237-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme numéro 1237 afin d'exiger une autorisation pour les travaux de remblai, déblai ou décapage ».

CONSIDÉRANT la situation évolutive relative à la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil statuera quant aux modalités de consultation qui seront mises de l'avant concernant les premiers projets de Règlements numéros 1235-10, 1235-11 et 1237-1, à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 7 décembre 2020, à 19 h 30.

2020-349

**LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - SUBDIVISION DU LOT 3 954 989
AU CADASTRE DU QUÉBEC - 508, RUE DOLLARD-DES ORMEAUX**

CONSIDÉRANT QU'une demande de lotissement a été déposée au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire visant un projet de subdivision du lot 3 954 989 au cadastre du Québec (propriété située au 508, rue Dollard-Des Ormeaux), dans le but de créer deux lots distincts pour des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 15 septembre 2020, portant le numéro de minute 17208;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté 6 395 240 au cadastre du Québec est d'une superficie de 760 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232, cette opération cadastrale implique une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé (lot projeté 6 395 240 au cadastre du Québec), d'une superficie de 760 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, daté du 15 septembre 2020, portant le numéro de minute 17208, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 954 989 au cadastre du Québec (508, rue Dollard-Des Ormeaux), en deux lots distincts, soit le lot projeté 6 395 239 au cadastre du Québec, identifiant le terrain de la résidence existante et le lot projeté 6 395 240 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer un lot permettant la construction d'une nouvelle résidence.

Que la présente demande est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 septembre 2020.

Que le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 19 200,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du nouveau lot créé, soit le lot projeté 6 395 240 au cadastre du Québec, à titre de cession pour fins de parc, tel que requis en vertu du Règlement de lotissement numéro 1232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et selon le plan mentionné ci-dessus.

2020-350

SERVITUDE DE CONSERVATION ET ZONE DE REMEMBREMENT - DIVERS LOTS

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le coeur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a créé en 2009 une réserve financière pour l'acquisition de lots aux fins de conservation et de réserve foncière et pour la réalisation de travaux de mise en valeur environnementale afin d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté de protéger ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de protection, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité les terrains en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ces lots et la capacité de support de ces écosystèmes devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer aux terrains en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la volonté de faire désigner l'ensemble de ces lots réserve naturelle reconnue à perpétuité en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction pour les lots 1 818 804, 1 818 680, 1 818 679, 1 818 624, 1 818 639, 1 818 575, 1 818 630, 1 818 574, 1 818 677, 1 818 701, 1 818 596, 1 818 676, 1 818 594, 1 818 710, 1 818 618, 1 818 799, 1 818 778, 1 818 709, 1 818 832, 1 818 662, 1 818 576, 1 818 652, 1 818 562, 1 818 729, 1 818 691 et 1 818 702 au cadastre du Québec, d'une superficie de 92 062,31 mètres carrés (9,2 hectares) en faveur des lots désignés fonds dominant appartenant au Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Benoît Larivière, directeur au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 septembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte donnant effet à la présente devant un notaire de l'étude Pétrin & Ryan Notaires, dont les frais seront assumés par le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire.

2020-351

DÉSIGNATION DU LOT 6 306 841 AU CADASTRE DU QUÉBEC EN RÉSERVE NATURELLE

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est situé sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le coeur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite mettre en valeur ses milieux naturels et offrir un contact privilégié à la nature pour l'ensemble de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté d'assurer la protection de ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire couvre, aujourd'hui, une superficie de plus de 91 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces boisés constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a acquis, par voie d'expropriation, le lot 6 306 841 au cadastre du Québec, d'une superficie de 12 000 mètres carrés (1,2 hectare) et ce, à des fins de conservation en 2020.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend agrandir à nouveau la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire en y ajoutant le lot 6 306 841 au cadastre du Québec, d'une superficie de 12 000 mètres carrés (1,2 hectare);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a le désir de protéger définitivement et à perpétuité le terrain en question;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ce lot et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire attribuer au terrain en question un statut de protection garantissant le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire entend se prévaloir des meilleurs moyens légaux garantissant cette vocation;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) adoptée en 2002 a pour but d'assurer la conservation du patrimoine naturel du Québec en proposant des mesures visant à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une réserve naturelle est un outil mis à la disposition de tous les propriétaires désirant protéger légalement leur terrain, par un acte volontaire, résultant en une entente de conservation notariée liant les terrains au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au moyen d'une reconnaissance qui peut être perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à désigner possède les caractéristiques demandées pour être reconnu comme réserve naturelle, sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentant un intérêt qui justifie sa conservation (article 54 de la Loi);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire devra présenter une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour que le terrain soit reconnu comme réserve naturelle (article 54 de la Loi);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil confirme par cette résolution sa volonté ferme d'obtenir la reconnaissance de réserve naturelle à perpétuité pour le lot 6 306 841 au cadastre du Québec, situé en piémont du mont Saint-Hilaire et enclenche les procédures visant à faire reconnaître ledit lot comme réserve naturelle au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01) et de déposer une demande en ce sens au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2020.

De mandater le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à titre de personne responsable, et que ce dernier soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire seconde la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans ses démarches.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire, tout acte donnant effet à la présente.

2020-352

SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE CONSERVATION ET DE NON-CONSTRUCTION - LOT 6 306 841 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Hilaire est reconnu par l'UNESCO comme Réserve de la Biosphère depuis 1978 et que le cœur de cette réserve est sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite mettre en valeur ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a démontré sa volonté d'assurer la protection de ses milieux naturels en signant avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire une entente de gestion pour des fins de conservation pour l'ensemble de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire dans divers projets d'acquisition, de remise à l'état naturel, d'éducation et de sensibilisation des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des espaces naturels constitue un élément indispensable quant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de conservation des milieux naturels se trouvant sur ces lots et la capacité de support de cet écosystème devront être respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'engage à garantir le maintien de l'intégrité écologique du milieu naturel;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de désignation de Réserve naturelle sera présentée par la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin d'intégrer le lot 6 306 841 au cadastre du Québec à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire, et fera l'objet d'un acte de servitude de conservation à perpétuité;

CONSIDÉRANT QU'IL sera aménagé, sur le lot visé par la présente, un sentier qui permettra éventuellement de faire le tour de la montagne et qui respectera les termes de la servitude réelle et perpétuelle de conservation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction pour le lot 6 306 841 au cadastre du Québec, d'une superficie de 12 000 mètres carrés (1,2 hectare) en faveur d'un lot désigné fonds dominant appartenant au Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte donnant effet à la présente devant un notaire de l'étude Pétrin & Ryan Notaires.

2020-353

TRAME GÉNÉRALE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AIRE TOD 2 - SECTEUR DE LA GARE

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande pour l'évaluation de la trame générale du projet de développement TOD 2 selon les objectifs du Programme particulier d'urbanisme de l'aire TOD du secteur de la gare;

CONSIDÉRANT QUE le Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'aire TOD du secteur de la gare est un outil de planification détaillée faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme durable (PUD) numéro 1230;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des terrains de l'aire TOD 2 ont amorcé la planification détaillée pour la mise en œuvre du projet en jetant les bases d'une structure de gestion de projet pour les unités de planification « 2 » et « 3 » de la section 3.2 du PPU;

CONSIDÉRANT les recommandations CCU-20042827 et CCU-20052621 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu de déposer un plan quinquennal auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le but d'autoriser le prolongement des réseaux d'égouts et d'aqueduc municipaux afin de desservir ce nouvel ensemble résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du projet au moyen d'un plan quinquennal est une mesure de développement durable qui permet de mieux cerner les enjeux environnementaux à plus grande échelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement des infrastructures du secteur TOD 2 implique une demande d'autorisation au MELCC;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'ingénierie pour le plan directeur des infrastructures et pour la demande d'autorisation quinquennale a été confié à la firme GIB inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

Que ce conseil approuve la trame de développement proposée, sous réserve des objectifs visés par les recommandations CCU-20042827 et CCU-20052621, notamment en ce qui concerne les axes de circulation et la trame de développement en général du projet de développement TOD 2.

Que ce conseil autorise la firme GBI inc. à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre au MELCC dans les 60 jours suivants la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée à la Ville.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Que la présente résolution abroge la résolution 2020-308.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente proposition est adoptée à la majorité.

2020-354

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU 8 SEPTEMBRE 2020 ET DU 21 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des réunions du 8 septembre 2020 et du 21 septembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-355

**RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2020
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET
DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations du compte rendu de la réunion du 8 septembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire suivantes:

2020-06 : Publication du répertoire toponymique réalisé par le Patrimoine hilairemontois

2020-07 : Demande d'aide financière - Projet Exposition artistes en résidence

2020-08 : Marché de Noël

2020-356

**RECOMMANDATION 2020-09 DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
21 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT l'appel de projets réalisé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT la demande déposée dans le cadre de ce programme par Le Regroupement des artistes professionnels de Mont-Saint-Hilaire (RAP), personne morale sans but lucratif, présidé par monsieur André Michel, dont l'objectif est de favoriser la création d'œuvres en art contemporain et en art actuel;

CONSIDÉRANT QUE le document « CONFIRMATION – CONTRAT » intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le RAP, représenté par monsieur Réal Calder, vice-président du RAP, signant à titre de chargé de projet et artiste professionnel, qui indique le montant total octroyé par la Ville pour la promotion de l'exposition collective « Libre-Expression », soit une somme de 1 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre collective nommée « Parenthèses » réalisée par les membres du RAP dans le cadre du 25^e anniversaire de ce regroupement sera installée devant le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Ville par le RAP afin que cette dernière octroie une aide financière supplémentaire de 1 372,31 \$ pour l'installation de l'œuvre qui nécessite l'implantation de pieux vissés en raison de son poids;

CONSIDÉRANT la recommandation 2020-09 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui recommande de ne pas octroyer la somme supplémentaire demandée étant donné que les autres projets choisis antérieurement ont bénéficié de la même enveloppe budgétaire pour financer leurs projets et parce que le Fonds d'initiatives culturelles ne dispose pas de réserve financière additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite accorder la somme supplémentaire demandée afin de permettre la finalisation du projet et que, de ce fait, il n'entérine pas la recommandation 2020-09 émise par le comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de sa réunion tenue le 21 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 1 372,31 \$ au Regroupement des artistes professionnels de Mont-Saint-Hilaire pour l'installation de l'œuvre « Parenthèses ».

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-795-70-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-18 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} octobre 2020.

2020-357

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 16 septembre 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-358

RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du compte rendu de la réunion ordinaire du 16 septembre 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

- 2020-037-R: Rue Maureen - Fermeture de rue
- 2020-038-R: Rue Auclair - Stationnement
- 2020-039-R: Rue des Falaises - Signalisation
- 2020-040-R: Rues Messier et Martin - Traverse piétonnière
- 2020-041-R: Rue des Lilas - Vitesse
- 2020-042-R: Boulevard de la Gare - Dos d'âne
- 2020-043-R: Rue Gilbert-Dionne - Dos d'âne
- 2020-044-R: Montée des Trente - Vitesse
- 2020-045-R: Chemin Rouillard - Dos d'âne
- 2020-046-R: Chemin Authier - Dos d'âne
- 2020-047-R: Rues Forest et de Louisbourg - Non-respect signalisation - Dos d'âne
- 2020-049-R: Rue Campbell - Stationnement et vitesse
- 2020-050-R: Boulevard De Montenach - Vitesse et signalisation
- 2020-051-R: Grande Allée - Réduction de vitesse
- 2020-052-R: Chemin de la Montagne - Traverse piétonnière
- 2020-053-R: Rues Savoy et De La Salle - Circulation des véhicules lourds
- 2020-054-R: Rue Maricourt - Éclairage de rue
- 2020-055-R: Chemin de la Montagne - Stationnement
- 2020-056-R: Rue de la Sablière - Non-respect de la signalisation

2020-359

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-360

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-20092907, CCU-20092908, CCU-20092909, CCU-20092910, CCU-20092911, CCU-20092912, CCU-20092913, CCU-20092915, CCU-20092916, CCU-20092918, CCU-20092919, CCU-20092921 ET CCU-20092922

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 29 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20092907 : 660, rue Rimbaud
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe A
- CCU-20092908 : 55-57, rue Saint-Charles
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-20092909 : 161, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe C
- CCU-20092910 : 265, rue Saint-Louis
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe D
- CCU-20092911 : 1055, chemin de la Montagne
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe E
- CCU-20092912 : 916, rue de la Pommeraie
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe F
- CCU-20092913 : 839, rue Hébert
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe G
- CCU-20092915 : 198, rue De La Rocque
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe H
- CCU-20092916 : 637, rue Châteaubriand
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe I
- CCU-20002918 : 701, rue des Colibris
Construction d'une remise
Plans et recommandation en annexe J

- CCU-20092919 : 1075, chemin de la Montagne
Construction d'un garage détaché
Plans et recommandation en annexe K
- CCU-20092921 : 132, rue Forbin-Janson
Révision du PIIA no CCU-20072819
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe L
- CCU-20092922 : 1129, chemin des Patriotes Nord
Révision du PIIA no CCU-20090122
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe M

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " M " pour en faire partie intégrante.

2020-361

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
CCU-20092914 ET CCU-20092920 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 29 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20092914 : 894, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Agrandissement, rénovation extérieure et aménagement du site
Plans et recommandation en annexe A
- CCU-20092920 : 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 1 819 140)
Construction d'un bâtiment mixte
Plans et recommandation en annexe B

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés auxdites recommandations, lesquels plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 613, chemin des Patriotes Nord.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur St-Onge si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire via Internet jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucune question.

2020-362

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 613, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 613, chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol en cour avant, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol ne sont pas autorisés en marge et cour avant, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation préparé par monsieur Vincent Boulianne, architecte, mis à jour le 14 juillet 2020, portant le numéro de dossier 19-11665, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 623, rue Aubert-De Gaspé :

...Monsieur Corriveau demande à monsieur St-Onge si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désirait poser une question ou intervenir pouvait le faire via Internet jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucune question.

2020-363

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 623, RUE AUBERT-DE GASPÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 623, rue Aubert-De Gaspé, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge avant secondaire de 5,21 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,29 mètres. Cette demande a également pour but d'autoriser la construction d'un perron à 4,03 mètres de la ligne avant secondaire (empiètement de 3,47 mètres), alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit un empiètement maximal de 1,75 mètre, permettant ainsi une dérogation de 1,72 mètre et d'autoriser la construction d'un perron et d'un balcon à 4,15 mètres de la ligne avant secondaire (empiètement de 3,35 mètres), alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit un empiètement maximal de 1,75 mètre, permettant ainsi une dérogation de 1,60 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 12 août 2020, portant le numéro de minute 54322, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-364

RÈGLEMENT NUMÉRO 919-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT AVEC VIGNETTE, LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG DES ÉTANGS ET À RENDRE LA CIRCULATION À SENS UNIQUE SUR LA RUE SAINT-CHARLES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 919-21 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 919-21, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les dispositions relatives au stationnement avec vignette, la limite de vitesse sur le rang des Étangs et à rendre sens unique la circulation sur la rue Saint-Charles », soit et est adopté par ce conseil.

2020-365

RÈGLEMENT NUMÉRO 1299 - RÈGLEMENT INSTAURANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET MAISONS LÉZARDÉES) DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1299 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1299, intitulé: « Règlement instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et adopté par ce conseil.

2020-366

OCTROI DU CONTRAT BA20-02 - REMPLACEMENT DE FENÊTRES AU GARAGE MUNICIPAL - CONSTRUCTION SERGE BERGERON INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Construction Serge Bergeron inc., au montant de 38 516,63 \$, incluant les taxes, relativement au remplacement de fenêtres au garage municipal, dans le cadre du contrat BA20-02, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 22 septembre 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande TP20-55, au montant de 38 516,63 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-839-00-724 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2020-367

OCTROI DU CONTRAT ING19-E02-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE - PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS - MONT-SAINT-HILAIRE ET OTTERBURN PARK - TETRATECH QI INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Tetra Tech QI inc., au montant de 175 720,54 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING19-E02-AO1 relatif à des services professionnels en ingénierie concernant le plan de gestion des débordements pour les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 20-61, au montant de 83 651,99 \$, incluant les taxes, pour la quote-part de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, soit payable à même le poste budgétaire 02-415-10-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que cette dépense est conditionnelle à l'adoption d'une résolution du conseil de la Ville d'Otterburn Park autorisant une dépense pour sa quote-part pour un montant de 92 068,55 \$, incluant les taxes, relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 29 septembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

OCTROI DU CONTRAT LO20-01 - ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER AU PARC DE LA GARE - SNÖ INNOVATION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Snö Innovation inc., au montant de 28 304,77 \$, incluant les taxes et carburant, relativement à l'enneigement de la pente à glisser au parc de la Gare pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, dans le cadre du contrat LO20-01, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de deux (2) ans, avec possibilité de reconduction pour une période de un (1) an, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Elizabeth Cantin, chef de division - loisir et aquatique au Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 2 octobre 2020.

Que la dépense, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2020, décrite au bon de commande LO 20-14, au montant de 13 189,93 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-755-20-419 et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

| | |
|-----------------------|---|
| Mme Christine Deniger | Programme de subventions pour les produits d'hygiène féminine réutilisables – dépôt d'une pétition - analyse au comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| M. Pierre Nault | Subventions octroyées au Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire versus à la Maison des cultures amérindiennes |
| M. André Michel | Différenciation effectuée entre le Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes |
| M. Alain St-Pierre | Aménagement du corridor nautique installé face à l'église |
| M. Jacques Morneau | Plan directeur des infrastructures |
| M. Pierre Nault | Contrat de travail du directeur général Maire à temps plein |
| M. Jean-Yves Héroux | Programme de subventions aux villes en lien avec la COVID-19 |
| M. Alain St-Pierre | Conception des nouveaux développements résidentiels |
| M. Jacques Morneau | Procédure d'adoption des règlements |

| | |
|----------------------|---|
| M. Francis Lafortune | Possibilité de trouver une activité alternative pour fêter l'Halloween |
| M. Jacques Morneau | Éradication de l'herbe à puce – présence dans le parc Paul-Émile-Borduas Subventions relatives à l'herbe à poux |
| M. Pierre Nault | Conflit potentiel déclaré par M. Jean-Pierre Brault, conseiller municipal – zone H-60 |
| M. Alain St-Pierre | Sentier entre le collège Saint-Hilaire et le chemin Noiseux Trame générale du projet de développement de l'aire TOD 2 Programme d'aide pour l'éradication de l'herbe à puce |
| M. Pierre Nault | Partenariat de la Ville avec des promoteurs ayant mauvaise réputation médiatisée |

2020-369

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 5 octobre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 21 h 40.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**